

# RAPPORT DE RÉUNION

## Groupe de réflexion conjoint PelAC-CC EOS Dimension spatiale

**Date :** 31 janvier 2024

**Heure :** 10:00 - 13:00 hrs CET

**Type de réunion :** En ligne

### 1. Ouverture de la réunion par le président

Le président, Gonçalo Carvalho, a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux participants à la première réunion du groupe de réflexion conjoint du CC EOS et du PelAC sur la dimension spatiale. Les deux conseils consultatifs ont convenu l'année dernière de la création de ce groupe de réflexion conjoint, afin d'aborder une série de questions relatives à la dimension spatiale qui devraient avoir des implications particulières sur la pêche dans les zones concernées. Grâce à ce groupe de réflexion, les parties prenantes des deux conseils consultatifs souhaitent faire le point sur les différents processus et activités en cours dans le contexte de l'aménagement de l'espace marin et définir les domaines clés sur lesquels élaborer des avis à l'intention de la Commission et des États membres.

Le président présente l'ordre du jour de la réunion, qui comprend des présentations sur l'atelier du Forum bleu de la Commission, le plan d'action de l'UE sur l'énergie éolienne, les travaux du groupe de travail du CIEM sur le développement de l'énergie éolienne en mer et la pêche (WGOWDF) et l'initiative du Grand bassin de la mer du Nord (GNSBI). Ces présentations seront suivies de discussions internes sur la poursuite du travail du groupe de réflexion et sur la définition d'objectifs et de priorités clairs.

L'ordre du jour est adopté sans modification.

### 2. Mise à jour des activités du Forum bleu européen de la Commission

Le président invite Pauline Caumont de la Commission à présenter le Forum bleu européen. Pauline Caumont prend la parole. Mme Caumont est chargée de la mise en œuvre du Forum bleu et de l'énergie océanique à la DG MARE. Le Forum bleu a été lancé en 2023 et elle espère que sa présentation donnera un bon aperçu de la situation actuelle et de ce que la Commission souhaite pour l'avenir.

La création du Forum bleu découle de la communication de la Commission sur une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE, publiée en 2021, et vise à créer et à coordonner un dialogue entre les secteurs "bleus" de l'environnement maritime (transport maritime, ORE, pêche, aquaculture, tourisme, etc.) et les scientifiques, dans le but de développer des synergies au sein de leurs activités et de réconcilier les utilisations concurrentes de la mer.

La directive sur la planification de l'espace marin a été adoptée en 2014 et les États membres doivent élaborer des plans pour les différentes activités maritimes. Par l'intermédiaire du Forum bleu, la

Commission souhaite créer un processus de consultation paneuropéen au cours duquel les parties prenantes discuteront entre elles de l'avenir de nos mers et proposeront des plans pour l'avenir. La Commission s'intéresse à tous les secteurs et à tous les domaines d'activité et souhaite que le processus soit inclusif et participatif. Le Forum bleu européen a pour but de recueillir les contributions de toutes les parties prenantes et de les rassembler. M. Caumont a souligné que le Forum bleu est un processus à long terme et que, même s'il peut sembler intangible pour certains, il est important de garder à l'esprit que le processus ne fait que commencer. La Commission examinera les changements qui se produiront à moyen et à long terme, et le Forum bleu donne l'occasion de définir conjointement les futures politiques bleues de l'UE. Elle a ajouté que le Forum bleu n'est pas une plateforme formelle de prise de décision, ce qui signifie qu'il ne produira pas de recommandations officielles, mais qu'il produit des documents de synthèse. Lorsque les parties prenantes ne sont pas d'accord, cela est également noté afin d'approfondir la question à un stade ultérieur.

La Commission souhaite créer une communauté de connaissances sur la mer, en jetant des ponts entre les secteurs et en rompant avec l'approche en vase clos qui prévaut depuis longtemps. Dans ce forum, l'objectif est que les secteurs s'engagent ensemble, dans une structure de gouvernance légère et informelle, pour rechercher des synergies et parvenir à un consensus sur la gestion de toutes les activités en mer. L'économie bleue durable s'efforce d'aborder des questions telles que la manière dont la multiplication des ORE peut se produire sans avoir d'impact sur d'autres activités.

La première étape concerne la communication. M. Caumont a invité les parties prenantes à visiter la page web de la Commission consacrée au Forum bleu sur la plateforme européenne MSP et à faire partie de la communauté. La Commission considère qu'il est important de recueillir des informations "sur le terrain" et les conseils consultatifs seraient des véhicules très utiles pour diffuser les discussions du Forum bleu.

Le Forum bleu a été lancé en mai 2023, parallèlement aux Journées européennes de la mer (JEM) à Brest. Le lancement a attiré une salle pleine de parties prenantes intéressées, ce qui a donné lieu à des discussions fructueuses. Après le lancement, une série d'ateliers d'approfondissement a été organisée en septembre et octobre 2023. L'un de ces ateliers était consacré à la décarbonisation et à la manière dont l'économie bleue pourrait soutenir cette transition. Ces ateliers ont permis de recueillir des données concrètes, utilisées pour élaborer un document de synthèse qui devrait être publié au début du mois de février 2024. Une action a été prise pour que le Secrétariat diffuse le document une fois publié (**action 1**). Le document de synthèse mettra en évidence les observations partagées ainsi que les points de vue divergents. La science pourra également y apporter sa contribution et aider à définir la voie à suivre.

En guise de conclusion, M. Caumont a noté que les discussions qui ont eu lieu lors du lancement en mai 2023 ont déjà permis de mettre en évidence les points importants et de faire le point sur l'intérêt suscité. Le Forum bleu a réussi à rassembler plus de 600 membres en moins d'un an. L'approche "break the silo" s'est avérée très populaire parmi les parties prenantes. Les principaux messages issus des premières discussions du Forum sont actuellement intégrés dans le document de synthèse, qui alimentera le processus continu de préparation des futures politiques bleues de la Commission. M. Caumont a souligné que les discussions ont un impact réel, car elles serviront de base à l'élaboration des politiques futures et à l'information des futurs commissaires.

En ce qui concerne les prochaines étapes, la Commission prévoit de publier deux documents de synthèse à la suite des ateliers de 2023, et continuera à développer son programme de travail pour mai 2024 - mai 2025. En mars 2024, une session conjointe avec l'intergroupe SEARICA sera organisée pour présenter les documents de synthèse et le programme de travail au Parlement européen. La deuxième année d'activités sera lancée en mai 2024 lors de la prochaine EMD.

Le président remercie Pauline Caumont pour la clarté de sa présentation. Il propose au groupe de réflexion d'attendre la publication du document de synthèse, de l'analyser et d'élaborer un retour d'information ou un avis de la part des deux comités consultatifs. Une action a été entreprise pour discuter du document pendant le groupe de réflexion horizontal conjoint PelAC/NWWAC prévu en mars à Dublin (**action 2**).

Alexandra Philippe demande quelle est la différence entre une prise de position et une recommandation.

Pauline a répondu que le Forum bleu n'a pas de statut formel, mais qu'il produit des documents de synthèse pour recueillir les points de vue des parties prenantes lors des discussions et mettre en évidence les points de désaccord. La différence essentielle est que le document présente une réflexion sur ce que pensent les parties prenantes, et non une proposition de la Commission sur ce qui doit être fait.

Mo Mathies a déclaré que le NWWAC avait participé aux deux ateliers mentionnés et qu'elle était heureuse d'apprendre qu'il y avait une possibilité de fournir des contributions supplémentaires au cours de la prochaine EMD. Elle a noté que le Forum bleu était difficile à trouver en ligne et que la manière dont les parties prenantes pouvaient soumettre leurs commentaires n'était pas claire. Elle a suggéré d'examiner comment mieux utiliser les mots clés pour améliorer sa visibilité sur les moteurs de recherche Internet.

Pauline Caumont a reconnu le problème, la page web du Forum bleu fait maintenant partie de la plateforme MSP, ce qui la rend difficile à trouver en ligne. Elle a fait remarquer qu'il était difficile de créer un nouveau site web avec une extension de l'UE, mais la Commission examinera les améliorations possibles à cet égard.

Le président a remercié Mme Caumont pour sa contribution. Le groupe de réflexion reviendra sur ce point pour décider des prochaines étapes.

### 3. Développement des minerais

- Le paquet éolien européen

Le président invite Céline Frank, de la Commission européenne, à présenter le paquet éolien récemment publié par l'UE.

Frank a expliqué que les énergies renouvelables en mer ne contribuent actuellement que de manière marginale au bouquet énergétique de l'UE, représentant 15,8 % de la demande d'électricité. Le secteur a un fort potentiel de croissance, qui devrait s'accroître considérablement d'ici à 2030 et encore plus d'ici à 2050. L'UE est actuellement à la pointe de ce développement.

Différentes technologies sont en jeu, comme les éoliennes en mer, fixes ou flottantes. D'autres technologies sont également en cours de développement, comme l'énergie marémotrice. L'énergie houlomotrice présente également un bon potentiel de connexion avec les parcs éoliens et est très complémentaire en termes de pics de production. Les premiers réseaux de technologies sont en train d'être connectés au réseau.

En 2020, la Commission a publié la stratégie en matière d'énergie renouvelable avec ses objectifs politiques, et depuis lors, les États membres se sont efforcés d'augmenter la production d'énergie éolienne. En octobre 2023, la Commission a publié le plan d'action de l'UE en faveur de l'énergie éolienne, qui définit des ambitions et des actions pour les énergies renouvelables terrestres et offshore, avec une communication intitulée "Concrétiser les ambitions de l'UE en matière d'énergies

renouvelables offshore"<sup>1</sup>. L'éolien en mer est désormais mieux pris en compte dans les nouveaux plans nationaux pour l'énergie et le climat soumis par les États membres. Parmi les exemples de coopération régionale, on peut citer l'initiative du Grand bassin de la mer du Nord, qui examine différents aspects de ces développements, tels que la gouvernance et les interactions des énergies renouvelables en mer avec d'autres secteurs. Cette initiative est largement soutenue par les ministres des États membres concernés (BE, DE, DK, IE, FR, NL).

En ce qui concerne la mise en œuvre, la plupart des États membres ont déjà alloué beaucoup d'espace à l'ORE. La prochaine étape consistera à rendre ce processus plus régional et mieux coordonné, et à voir comment il sera également relié à la terre. La communication intitulée "Réaliser les ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer" met l'accent sur la coexistence avec les multiples utilisateurs de la mer. Les mers sont de plus en plus encombrées et différentes activités se disputent l'espace. Il faut prendre en compte les impacts cumulatifs sur l'environnement d'un nombre croissant d'activités en mer, d'où la nécessité d'améliorer la mise en œuvre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin". Il existe des exemples de projets pilotes, comme celui mené aux Pays-Bas, qui examinent comment certains types d'activités de pêche peuvent se dérouler dans les zones ORE. Frank a mis en avant l'exemple du plan d'espace maritime de la Belgique, qui présente des exemples d'ORE en combinaison avec la protection de la nature. La Commission a publié en 2020 des orientations sur la manière de développer les ORE en combinaison avec les zones de conservation de la nature<sup>2</sup>.

Le premier rapport de la directive MSP, publié en 2022, a souligné la nécessité croissante d'utiliser la MSP comme outil pour atteindre les objectifs du Green Deal européen en matière de décarbonisation et de protection de la biodiversité, ainsi que de numérisation (notamment en téléchargeant leurs plans sur EMODnet). Le Green Deal européen fixe de grandes ambitions : la stratégie pour la biodiversité, associée à nos engagements internationaux dans le cadre de la convention BBNJ, demande que 30 % de nos mers soient protégées d'ici à 2030. 20 % de nos mers devront également être restaurées d'ici à 2030. Ces zones ne seront toutefois pas incompatibles avec des activités durables. Ces zones ne seront toutefois pas incompatibles avec des activités durables. C'est la protection/restauration de la nature qui constituera le plus grand domaine d'utilisation multiple en mer.

Le Forum bleu de la Commission, présenté plus haut, ajoute une couche supplémentaire au débat sur le partage de l'espace maritime. Au niveau régional, l'initiative du bassin de la mer du Nord génère également cette discussion et implique les parties prenantes.

Un certain nombre d'études ont été publiées au cours des deux dernières années, examinant les impacts de l'expansion des ORE sur les poissons, comme le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement ou l'étude EMFAF, en mettant l'accent sur l'élaboration de mesures d'atténuation. La commission PECH du Parlement européen s'est également penchée sur ces impacts. Il ressort clairement de ces études qu'il est nécessaire de disposer de davantage de données et de surveiller les parcs éoliens en exploitation. Les principales conclusions de ces études indiquent que les impacts négatifs de ces parcs éoliens sont fréquemment étudiés et liés aux oiseaux et aux mammifères marins. Les principaux impacts identifiés se produisent pendant la phase de construction des parcs éoliens offshore, après quoi les poissons et les mammifères marins ont tendance à revenir dans la zone. Des

---

<sup>1</sup> COM(2023) 668

<sup>2</sup> Commission européenne, Direction générale de l'environnement, *Guidance document on wind energy developments and EU nature legislation*, Office des publications de l'Union européenne, 2020, <https://data.europa.eu/doi/10.2779/457035>

mesures d'atténuation sont de plus en plus souvent mises en œuvre, notamment pour réduire l'impact du bruit sous-marin (par exemple, les rideaux de bulles).

En ce qui concerne les prochaines étapes, la Commission travaillera sur la mise en œuvre du paquet éolien de l'UE et des politiques du Green Deal. L'année dernière, la Cour des comptes de l'UE a publié un rapport sur l'utilisation des fonds européens et le soutien de l'UE aux politiques liées aux énergies renouvelables. Bien que la plupart des recommandations aient été prises en compte, certaines lacunes subsistent. La Commission renforcera la recherche dans ces domaines, notamment par le biais d'avis ponctuels du CIEM sur les lacunes identifiées en matière de connaissances. Elle veillera également à renforcer la coordination entre Horizon 2020, la mission "Restaurer nos océans et nos eaux d'ici à 2030" et le partenariat pour une économie bleue durable. Le prochain rapport sur la mise en œuvre de la directive MSP est attendu pour 2026, date à laquelle la Commission espère disposer d'une vue d'ensemble plus complète des plans que dans le premier rapport de 2021.

Le président remercie Céline Frank pour sa présentation et invite l'orateur suivant à prendre la parole pour gagner du temps. Il y aura du temps pour les questions après la présentation.

- Groupe de travail du CIEM sur le développement de l'énergie éolienne en mer et la pêche (WGOWDF)

Le président souhaite la bienvenue à Andrew Gill, coprésident du groupe de travail du CIEM sur le développement de l'énergie éolienne en mer et la pêche (WGOWDF).

Andrew Gill prend la parole et explique d'abord l'objectif du groupe de travail dans le contexte du CIEM avant de mettre en évidence les axes de travail spécifiques. Tout d'abord, il fait remarquer qu'il ne s'agit pas du seul groupe de travail au sein du CIEM à s'occuper de l'expansion du développement de l'énergie éolienne en mer.

Le WGOWDF est un groupe d'experts du CIEM qui travaille dans le cadre du mandat du Conseil du CIEM et qui apporte sa contribution aux comités scientifiques et consultatifs. Le groupe est actuellement coprésidé par des représentants de l'agence maritime et hydrographique fédérale allemande (BSH), de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA, États-Unis), de Howell Marine Consulting (Royaume-Uni) et du Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Sciences (Cefas, Royaume-Uni). Le groupe de travail compte environ 55 membres de 11 pays et l'intérêt est croissant.

Le WGOWDF se concentre sur les interactions entre la pêche au sens large et le développement de l'énergie éolienne, en examinant la coexistence de l'énergie éolienne et de la pêche (à la fois les espèces pêchées et les pêcheurs). La coexistence des deux activités est essentielle pour l'avenir de l'énergie, de la production alimentaire et des traditions culturelles. Les activités éoliennes en mer, tant en Europe qu'aux États-Unis, ont été mises au défi d'aborder efficacement les considérations relatives à la pêche, y compris l'évaluation des impacts de l'énergie éolienne sur les opérations de pêche et les communautés de pêcheurs, et de garantir la collecte de données, tant pour les enquêtes indépendantes que pour celles qui dépendent de la pêche, ainsi que pour les modifications de l'habitat. Une série de termes de référence a été élaborée pour le groupe de travail afin d'aborder ces questions clés, en définissant les résultats attendus en termes de publications, de rapports, d'analyses, etc.

Le WGOWDF dispose de cinq RPT :

- Examiner et rendre compte des interactions entre le secteur de la pêche et les projets d'éoliennes en mer, définir et déterminer les effets sur les activités de pêche et les communautés.

- Élaborer des méthodologies pour évaluer et atténuer les incidences de l'énergie éolienne en mer sur les collectes de données halieutiques, y compris les enquêtes indépendantes des pêcheries et les données dépendantes des pêcheries, et établir un rapport à ce sujet.
- Évaluer les effets de l'altération de l'habitat par les développements éoliens offshore sur les ressources halieutiques.
- Examiner les lacunes et les possibilités de liens transversaux et de communication entre les groupes du CIEM en ce qui concerne les énergies renouvelables, les écosystèmes marins et la durabilité.
- Évaluer et traiter l'impact du développement des OWF au niveau du plan stratégique dans une région sur les opérations de pêche et les communautés.

Les conséquences possibles du développement des ORE sur la pêche comprennent le déplacement des espèces de leurs zones de frai/de nurserie, la réduction de la reproduction et de la survie, les changements de niveau trophique, les conséquences pour les stocks et le déplacement des zones d'étude. Des données sont nécessaires pour comprendre pleinement ces conséquences. Le groupe de travail étudie des méthodes alternatives de collecte de données, par exemple en utilisant d'autres approches autonomes, en déterminant les besoins prioritaires en matière de données, les lacunes et les interactions entre le développement des ORE et les enquêtes sur la pêche.

Les communautés plus larges du CIEM ont des activités étroitement liées à ce groupe de travail, ce qui est important compte tenu du nombre de demandes d'avis. D'autres groupes du CIEM s'intéressent aux activités d'ORE, comme le groupe de travail sur le benthos marin et les développements en matière d'énergie renouvelable (WGMBRED) et le groupe de travail sur l'énergie renouvelable en mer (WGORE). Le CIEM organise une conférence scientifique annuelle (ASC), et le thème de l'ORE et des interactions avec les écosystèmes figure en bonne place à l'ordre du jour. Une session thématique a été organisée lors de l'ASC 2023 sur la manière dont les installations ORE affectent à la fois l'écosystème marin et la société dans de vastes zones géographiques. Cette année, une session particulière sera organisée sur les résultats de la coexistence entre les ORE et les écosystèmes marins et côtiers.

Le CIEM a pris l'initiative d'organiser un atelier sur les énergies marines et offshore renouvelables (WKOMRE) en mars 2023. L'atelier était une réunion en personne axée sur le CIEM, au cours de laquelle le CIEM a cherché à comprendre où il en était, comment il pouvait combler les lacunes en matière de connaissances et comment appliquer au mieux la science du CIEM à ces lacunes. Les termes de référence de l'atelier visaient à élaborer une feuille de route permettant au CIEM de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine dans le contexte des changements au niveau des écosystèmes. Le rapport de l'atelier souligne la nécessité de mieux coordonner les données, la science et les avis sur le développement des énergies renouvelables en mer dans un contexte de gestion écosystémique. Il se concentre sur des thèmes primordiaux liés à la structure et au fonctionnement de l'écosystème marin (effets sur les ressources marines, collecte et analyse de données, avis et communication du CIEM). Il présente les défis et les opportunités pour le CIEM ainsi que les résultats potentiels et propose une approche stratégique pour faire avancer la feuille de route de l'ORE. La feuille de route a récemment été présentée et est maintenant disponible.

Gill a indiqué qu'un nouvel atelier (WKWIND) était prévu pour l'année à venir afin de tirer parti de l'expertise disponible et d'examiner spécifiquement les compromis écologiques, sociaux et écosystémiques. Cet atelier répond à une demande spéciale de l'UE, et le CIEM se penchera sur le contexte des compromis.

Le président remercie Andrew Gill pour sa présentation et invite Mo Mathies à faire le point sur la candidature des AC au sous-groupe ORE irlandais, l'organe de consultation des parties prenantes du secteur de la pêche dans le cadre du processus de désignation de l'ORE irlandais.

- Mise à jour du sous-groupe ORE

Mo Mathies a expliqué qu'en vertu de la loi irlandaise sur la planification des zones maritimes, un processus de consultation est en cours pour la désignation et l'octroi de licences pour les zones marines destinées au développement de l'ORE dans la ZEE irlandaise. Le sous-groupe "fruits de mer" de l'ORE est un organe de consultation composé de parties prenantes du secteur des fruits de mer, chargé d'apporter sa contribution au processus de désignation. Ce groupe existe depuis deux ans et le NWWAC et le PelAC ont activement cherché à en devenir membres afin de garantir la consultation des acteurs de la pêche internationale qui sont des utilisateurs de l'espace partagé dans le cadre de ce processus de planification de la zone. Malheureusement, la demande des comités consultatifs a été rejetée en raison de l'opposition de la fraction de l'ORE. Bien que certains membres des Comités consultatifs siègent déjà dans ce groupe, ce n'est pas à eux de rendre compte de ces discussions aux Comités consultatifs. Mathies estime qu'il pourrait être intéressant de demander au groupe l'opportunité de faire une présentation lors de l'une de leurs prochaines réunions sur le travail et la fonction des CC, ainsi que sur les raisons pour lesquelles on cherche à devenir membre du sous-groupe. Cela pourrait être un moyen de résoudre le blocage actuel, car il est important que la communauté internationale des parties prenantes soit informée de ce processus qui pourrait avoir un impact sur leurs activités. Elle a ajouté que pour les membres du CC, cette plateforme serait un moyen beaucoup plus efficace de les tenir informés des projets des développeurs. Elle a demandé un mandat au groupe de réflexion pour approcher le sous-groupe ORE avec cette proposition. En cas d'accord, elle organisera cette présentation et rendra compte des discussions aux Comités consultatifs.

Le président accueille favorablement cette suggestion et indique que le groupe de réflexion reviendra sur cette demande plus tard au cours de la réunion, lorsqu'il dressera la liste des points d'action pour le groupe de réflexion. Il ne s'attend pas à ce que la signature de cette proposition pose problème.

Il invite les participants à poser des questions sur les présentations.

Le président a demandé à Andrew Gill si le WGOWDF prévoyait également d'examiner les impacts océanographiques d'ORE sur la pêche, tels que la sédimentation, en se référant à la liste des impacts possibles sur les populations et les écosystèmes. M. Gill a répondu que les impacts en termes de changements dans l'écosystème résultant des activités étaient le point critique sur lequel il fallait se concentrer. Le groupe identifie également les types d'impacts des facteurs abiotiques, sur les premiers stades de vie des poissons jusqu'aux adultes. Les changements hydrographiques doivent également être pris en compte, ce qui fera l'objet d'une recommandation interne au CIEM. Il est également nécessaire d'identifier les changements à plus grande échelle qui déterminent la dynamique du système. L'examen de la littérature disponible à ce sujet permettra de répondre aux questions ou d'identifier les lacunes dans les connaissances, ce qui aidera à définir les domaines de recherche pour l'avenir.

Alexandra Philippe a posé une question à la Commission, notant que la loi sur la restauration de la nature contient une dérogation permettant aux États membres de poursuivre le développement d'ORE lors de la mise en œuvre de plans de restauration de la nature, puisqu'il s'agit d'une surévaluation de l'intérêt public. Bien qu'il appartienne aux États membres d'en décider, elle a demandé quel était le point de vue de la Commission à ce sujet et dans quelle mesure cette question était examinée.

Céline Frank répond qu'il y aura des zones prioritaires pour les énergies renouvelables et que les États membres sont invités à les réviser dans leurs plans maritimes et à identifier des zones en mer pour l'éolien offshore. La Commission pourrait fournir des conseils pour la protection de la nature et les ORE, en vue de restaurer les zones déjà construites. Elle a indiqué que la Commission n'avait pas encore reçu de plans de restauration de la part des États membres, mais qu'elle était consciente de l'exemption et qu'elle en tiendrait probablement compte dans ses recommandations.

Le président a demandé si l'atelier WKWIND du CIEM prévu en 2024 était ouvert aux observateurs.

Andrew Gill répond que les ateliers du CIEM sont généralement ouverts aux observateurs. Dans le contexte de la feuille de route, il y a une discussion sur l'organisation et l'engagement des parties prenantes afin de s'assurer que l'intérêt des parties prenantes les plus larges peut être attiré. En fonction du nombre d'inscriptions et de places disponibles, il pourrait y avoir une limite au nombre de participants des parties prenantes, et comme il s'agira d'un atelier de 3-4 jours, il pourrait être difficile d'assurer une pleine participation. Il pourrait être judicieux d'organiser un événement/session distinct pour les parties prenantes, au cours duquel les principaux résultats et points de discussion seraient résumés.

Le président a noté l'intérêt des membres du CA pour le travail du groupe de travail du CIEM et a demandé la possibilité d'inviter Gill ou d'autres co-présidents à faire des présentations régulières à ce groupe de discussion. Il a noté qu'il était particulièrement intéressant de voir comment le groupe de travail fait participer différents groupes d'experts du CIEM à ses travaux.

Andrew Gill a donné son accord et s'est déclaré prêt à fournir des mises à jour à intervalles réguliers pour l'avenir (**action 3**).

#### 4. Processus de planification de l'espace marin - Initiative du Grand Bassin de la Mer du Nord

Le président invite Quinten Mensing, du ministère néerlandais des infrastructures et de la gestion de l'eau, à présenter l'initiative du Grand bassin de la mer du Nord (GNSBI). Mensing a pris la parole et a déclaré qu'il présenterait au groupe de discussion l'initiative, son état d'avancement et les plans pour aller de l'avant. Jérôme Chladek (Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture), co-président du groupe de travail GNSBI Long-Term perspective fisheries (avec Isabelle Perret, Direction Générale des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture, Secrétariat d'état chargé de la mer, France) se penchera ensuite sur le contenu du groupe de travail sur la pêche.

M. Quinten a expliqué que neuf pays étaient impliqués dans le GNSBI, un organisme de coopération qui s'occupe des défis spatiaux et écologiques liés à la transition énergétique. L'objectif est d'essayer de relever ces défis en travaillant à l'échelle internationale et en adoptant une approche plus globale. Le GSNBI a exploré une analyse des problèmes communs, afin de déterminer ce qui est nécessaire en termes d'amélioration de la coopération. L'analyse a abouti à la mise en place de six pistes de travail, qui précisent le rôle de chaque piste, ses objectifs et la répartition des tâches. Les pistes de travail couvrent les domaines suivants : gouvernance, restauration et protection de la nature, multi-usage, perspective à long terme pour la pêche, impacts cumulatifs et partage des connaissances. Les ministres des neuf pays ont convenu de la nécessité d'une coopération intégrée et internationale en matière d'utilisation de l'espace de la grande mer du Nord, et le GNSBI s'efforcera de créer une plateforme de communication, d'implication des parties prenantes et de travail partagé.

Les priorités pour 2024 comprennent le développement du contenu des différentes pistes de travail et l'engagement des ministres de la Nature et de la Pêche. Il y aura deux appels physiques ou en ligne au niveau ministériel avant l'été, et à la fin de l'année, le GNSBI espère avoir une vision claire de son

développement futur lors d'une réunion ministérielle intégrale en novembre en Belgique. Enfin, le GNSBI se concentrera sur la participation des parties prenantes et le renforcement de l'engagement politique. Le GNSBI espère entamer cette année un processus visant à garantir l'engagement à long terme des parties prenantes et à créer davantage de liens avec d'autres groupes, afin d'éviter la duplication des travaux. Ce processus sera facilité par des événements de haut niveau. Le GNSBI souhaite prendre les décisions les meilleures et les plus éclairées, et pour ce faire, il a besoin de l'expertise et des connaissances des parties prenantes, afin d'augmenter les chances d'une mise en œuvre harmonieuse.

L'initiative sera présentée lors de l'événement WindEurope à Bilbao et pendant les Journées maritimes européennes, afin d'étendre le réseau aux principales parties prenantes des communautés de tous les secteurs qui peuvent être impliquées dans les travaux des pistes de travail.

Jérôme Chladek a pris la parole pour présenter le projet actuel du groupe de travail sur la pêche - une analyse spatiale multi-stresseurs des pêcheries européennes en mer du Nord.

La piste de travail "Pêche" est l'une des six pistes de travail du GNSBI et vise à établir des perspectives à long terme. Il découle du consensus selon lequel les pressions spatiales exercées sur les pêcheries ne cessent d'augmenter. De plus en plus d'activités élargissent l'utilisation de l'océan et le GNSBI souhaite décrire comment et où ces utilisations maritimes entrent en concurrence avec les pêcheries, où se trouvent les pêcheries et dans quelle mesure elles sont/seront affectées par d'autres utilisations.

L'objectif de la première année de cette piste de travail est d'identifier les zones de chevauchement afin d'adopter une approche plus ciblée pour relever ces défis. Une analyse scientifique est actuellement menée à l'institut Thünen en Allemagne afin d'établir une base de connaissances et de relier les zones à des indicateurs tels que les volumes de capture, les valeurs, les emplois liés aux activités ou les zones de débarquement liées aux volumes ou aux valeurs. À partir de cette base, une prévision d'autres activités peut être élaborée.

Pour analyser les données, l'institut Thünen a créé un code R standardisé qui est réservé aux instituts nationaux des pays participants, qui peuvent tous traiter leurs propres données et cartographier l'utilisation des données. Chaque institut national analyse et agrège les données de ses navires et les renvoie à l'institut Thünen pour qu'elles soient compilées afin de créer des cartes avec des flottes ou des segments nationaux. Il n'y a pas de transmission de données brutes, seulement des données agrégées. Le GDPR est pris très au sérieux. Un exemple de carte a été montré avec un périmètre d'analyse, le périmètre exact dépendra des données des pays participants.

Le président remercie Jérôme Chladek et Quinten Mensing pour leurs présentations intéressantes et ouvre la séance de questions.

Ed Farrel remercie le PelAC pour cette série de présentations intéressantes et se dit particulièrement satisfait de la dernière. Il demande à Jérôme Chladek quelles sont les résolutions appliquées dans l'analyse. Jérôme Chladek répond que la résolution c-square a été utilisée, comme établi par le CIEM. Ed Farrel demande s'il considère que la résolution est suffisamment fine compte tenu des caractéristiques de certaines zones de pêche.

Torsten Schulze (participant en ligne de l'institut Thünen) a répondu qu'à son avis, la résolution devrait être suffisamment fine pour les besoins de cette analyse. En outre, il existe également des données VMS avec une résolution temporelle de 2 heures. Il ne pense pas qu'il y ait une valeur ajoutée à utiliser une résolution plus fine avec une fréquence VMS comme solution de secours. Jérôme Chladek a ajouté que c'était la première fois qu'une telle analyse était réalisée à une si grande échelle. L'analyse vise à obtenir une vue d'ensemble de la flotte, et la résolution devrait donc être suffisante à cette fin. Certains représentants des pêcheries ont mis l'accent sur les sensibilités liées au GDPS et ne souhaitent

pas que leur zone de pêche soit représentée de manière trop précise. Torsten a précisé que la résolution de la carte et la présentation finale seront indiquées dans le carré c, mais que les points VMS ne seront utilisés que pour l'analyse.

Le président a salué le travail accompli et a noté que ce type d'exercice était tout à fait nécessaire. Il a demandé si des exercices similaires étaient réalisés dans d'autres bassins maritimes.

Ed Farrell répond qu'un projet a récemment démarré en Irlande (Cork), visant à cartographier les activités de pêche à un niveau aussi élevé que possible. Il a suggéré qu'il pourrait être utile d'obtenir une présentation de ce projet lors d'une prochaine réunion du groupe de réflexion. Falke de Sager a mentionné qu'un projet en Belgique développait une carte de la mer du Nord qui capturerait les activités belges.

Jérôme Chladek a ajouté que DTU Aqua au Danemark a déjà développé une carte en ligne des pêcheries de fond en tant qu'[outil pour la planification de l'espace maritime](#). Au niveau national, il a eu connaissance de plusieurs exercices. Il est essentiel pour les membres du groupe de travail d'avoir une image complète de ce qui se passe en combinant toutes les flottes, les parcs éoliens, les navires battant pavillon qui pêchent dans différentes zones, etc. Le GNSBI s'efforce de combiner les contributions de ces pays.

Le président a fait remarquer que l'échange d'informations entre les États membres était essentiel. Il a remercié tous les orateurs dans l'intérêt du temps et a suggéré d'avancer dans l'ordre du jour et de discuter des priorités pour le groupe de réflexion.

## 5. Définir le champ d'action et les priorités du groupe de réflexion

Le président note que dans le contexte de ce groupe de réflexion, l'accent est mis sur l'ORE - mais l'objectif du groupe de réflexion est de l'examiner sous tous les angles de la PSM, et pas seulement sous l'angle de l'activité par activité. Il s'est félicité de la quantité d'informations reçues dans le cadre des présentations d'aujourd'hui, en particulier du fait qu'il dispose désormais d'une meilleure vue d'ensemble des travaux réalisés par le CIEM sur l'ORE.

L'ordre du jour comportait une liste d'axes de travail spécifiques entrant dans le champ d'action du groupe de réflexion et que les membres avaient jugés importants.

Les données relatives à la pêche sont utilisées et, selon lui, il devrait être possible de disposer de données en temps réel sur la navigation et les routes maritimes. Il a estimé que ces données seraient également très pertinentes dans le cadre de cette discussion. Il a noté le manque d'outils que le GNSBI tente de rassembler pour obtenir une image complète. Le président s'est dit intéressé par l'élaboration d'un conseil aux États membres sur ce que les comités consultatifs aimeraient voir en termes d'initiatives conjointes et de développement de cartes complètes.

Il a demandé l'avis des membres du groupe de travail sur la marche à suivre.

- Zones marines protégées

En ce qui concerne les AMP, il a noté que les États membres sont censés fournir bientôt à la Commission leurs engagements en matière de restauration et d'AMP dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin. Il n'a pas été précisé comment et quand ces plans seraient rendus publics, mais

il s'attend à ce que la Commission finisse par souhaiter un contrôle étendu. Le président a estimé qu'il était important de travailler sur les AMP au sein de ce groupe de réflexion, mais qu'il serait bon que les plans des États membres soient d'abord plus clairs.

Alexandra Philippe confirme que les États membres doivent fournir leurs engagements sur la manière d'atteindre les objectifs de 2030 et les AMP. Elle estime qu'il serait intéressant de savoir où en sont les États membres à ce sujet, puisqu'ils doivent le faire en mars. Le nouveau cadre de la loi sur la restauration de la nature pourrait ajouter une couche supplémentaire à ce travail.

Si l'on travaille sur les AMP, le président pense qu'il serait bon de mettre en avant d'autres mesures de conservation et de demander des conseils à la Commission. En ce qui concerne la planification de l'espace marin en général, il serait utile d'interroger la Commission sur la coopération envisagée entre les États membres à l'échelle des bassins maritimes. Par ailleurs, le groupe de réflexion devrait essayer d'analyser les activités de planification de l'espace marin des différents États membres et de conseiller les États membres sur la planification de l'espace marin. Le président ne pense pas que la loi sur la restauration de la nature bloque les plans des États membres puisqu'elle n'a pas encore été formellement adoptée, mais cela pourrait être une question à poser à la Commission et aux États membres.

En ce qui concerne les AMP, le président a suggéré de rédiger une lettre à la Commission pour lui demander de faire le point sur les engagements des États membres en matière d'AMP et sur les échéances (**action 4**).

Ed Farrel a indiqué qu'il existait actuellement une législation en Irlande qui était sur le point d'être soumise au gouvernement, mais qu'il y avait des retards pour garantir une participation efficace des parties prenantes et l'alignement des lois sur ce point. Il s'attend à ce que la nouvelle loi soit examinée d'ici la fin de l'année, ce qui devrait donner une bonne indication de ce à quoi ressemblera le processus d'AMP irlandais.

Le président a suggéré que les deux comités consultatifs pourraient s'engager dans un exercice de tenue de livres pour suivre le travail des États membres sur les AMP et leurs progrès, géré par les secrétariats et auquel les membres pourraient apporter leur contribution. Il pourrait également être utile de faire savoir aux institutions officielles que les CC tiennent une comptabilité (**action 5**).

- Habitats sensibles

Le président informe le groupe de réflexion que le PelAC a engagé l'année dernière une stagiaire qui a travaillé sur la cartographie des zones sensibles pour les stocks de poissons pélagiques, dans le cadre de sa thèse de maîtrise à l'université de Wageningen. La conclusion de son travail est qu'il y a beaucoup d'informations disponibles, mais qu'elles ne sont pas entièrement compilées. Les réalités des stocks démersaux et pélagiques peuvent différer en termes d'habitats sensibles, mais les informations ne sont pas compilées pour le moment.

Ed Farrell a indiqué que l'année dernière, une analyse de sensibilité écologique a été réalisée en mer d'Irlande, avant les demandes de planification, à titre d'exercice d'information pour la cartographie et la désignation des habitats sensibles. Il a fait remarquer qu'il pourrait s'agir d'un travail utile à suivre qui pourrait alimenter ce groupe de réflexion.

Le président a convenu qu'il pourrait s'agir d'un point de départ intéressant pour le groupe de réflexion afin de développer d'autres questions ou conseils en rapport avec ce sujet.

- Exploitation minière en eaux profondes

Le président a souligné que l'annonce récente par la Norvège du lancement prochain de l'exploitation commerciale des fonds marins dans l'Arctique était actuellement une priorité de l'agenda politique. Il existe une résolution au Parlement européen pour une décision spécifique à ce sujet. Plusieurs comités consultatifs ont rédigé un avis sur l'exploitation minière en eaux profondes par le passé, et ce pourrait être l'occasion d'assurer le suivi de cet avis. Il a demandé aux membres du groupe de travail quel serait le prochain avis du comité consultatif qui pourrait être produit par ce groupe. Les Comités consultatifs pourraient choisir de soutenir le moratoire public ou d'attendre de nouveaux développements. Le président a pris une mesure pour réfléchir à un éventuel avis de ce groupe sur l'exploitation minière en eaux profondes.

Anne-Marie Kats a fait remarquer qu'à l'occasion de la première réunion de ce groupe de réflexion, ces sujets ont été présentés afin de permettre aux membres de se faire une idée des priorités de ce groupe, étant donné qu'il existe de nombreux sujets pertinents qui entrent dans le champ d'application, mais que les ressources disponibles sont limitées. Le développement d'idées pour de futurs conseils pourrait se faire dans un deuxième temps, une fois ces priorités fixées.

Le président a suggéré de garder un œil attentif sur ce sujet, et a estimé qu'il n'était pas aussi urgent que d'autres à l'ordre du jour. Il a suggéré de continuer à suivre les développements au cours des prochains mois, à mesure que l'agenda politique évolue, et si nécessaire, les comités consultatifs peuvent réévaluer si leurs positions nécessitent un travail plus approfondi.

En ce qui concerne les AMP, les processus dans le cadre de la planification de l'espace maritime sont une priorité essentielle, mais il est nécessaire de dresser un tableau complet de tous les développements nationaux dans le contexte de la planification de l'espace maritime. Des initiatives telles que le GNSBI sont très utiles et nécessaires dans d'autres bassins maritimes. Le président a estimé que ce groupe de réflexion pourrait jouer un rôle dans la réalisation d'une cartographie des activités des initiatives en cours, telles que les projets de recherche, les initiatives nationales ou les initiatives au niveau de la coopération régionale. Comme base potentielle pour une recommandation de ce groupe, le Président a suggéré de souligner la nécessité d'avoir une cartographie des activités dans chaque bassin maritime auprès de la Commission et des États membres (**action 6**).

En ce qui concerne les priorités de ce groupe, le président a suggéré que la cartographie des activités au sens large, sous l'angle de la PSM, soit la première priorité de ce groupe de réflexion, suivie des processus de désignation des AMP et de l'aspect des zones sensibles qui y est lié. Les développements de l'ORE devraient être suivis en tant que priorité continue et l'exploitation minière des fonds marins peut être maintenue à l'arrière-plan en attendant de nouveaux développements.

Ed Farrell est d'accord avec les thèmes énumérés ainsi qu'avec leur niveau de priorité. Ce serait un bon premier objectif pour le groupe de travail de suivre ce qui se passe où et de mettre en évidence les lacunes le cas échéant.

Le président a ajouté que l'engagement avec le CIEM sur le travail du WGOWDF devrait également être maintenu à l'ordre du jour en tant que priorité continue, et a suggéré d'inviter le (co)-président du groupe à cette réunion sur une base régulière pour fournir des mises à jour.

Le président a suggéré de présenter cette liste au groupe de travail horizontal conjoint en mars (**action 7**).

Alexandra Philippe a fait remarquer qu'il serait utile d'avoir une vue d'ensemble des différentes initiatives au niveau des États membres en matière de planification de l'espace marin, et que son "rêve" serait d'avoir une vue d'ensemble de la façon dont les processus de planification de l'espace marin et d'aires marines protégées interagissent afin de fournir des conseils à un niveau plus large de la planification de l'espace marin et de la façon dont les différentes activités interagissent les unes avec les autres. Le développement de l'ORE a mis ce besoin à l'ordre du jour.

Le président a pensé que le groupe de travail pourrait demander à la Commission d'envisager son avis sous l'angle d'une politique marine intégrée, avec la PSM au cœur de celle-ci. Le point de départ d'un premier avis de ce groupe pourrait être l'identification des lacunes. Ce point pourrait être discuté plus en détail en mars au sein du groupe de travail.

Une action a été entreprise pour inviter des intervenants au prochain groupe de travail en mars afin d'examiner comment les différents processus d'AMP au niveau national s'intègrent dans l'agenda plus large de la planification de l'espace maritime (**action 8**).

Alexandra Phillippe demande si les termes de référence du groupe de réflexion seront rediffusés pour que les membres les mettent à jour.

Anne-Marie Kat suggère de développer le rapport de cette réunion afin de faire le point sur les différents éléments discutés et priorisés, et de les présenter sous forme de recommandations au GT horizontal en mars. Les termes de référence du groupe de travail pourraient alors être affinés à la suite de la discussion qui s'ensuivra au sein du groupe de travail (**action 9**).

## 6. Fin de la réunion

Le président remercie les participants et les intervenants pour leurs contributions et clôt la réunion.

## 7. Points d'action

Action #	Ce qu'il faut faire	Qui
1	Diffuser le document de position du Forum Bleu aux membres du FG une fois qu'il aura été publié.	Secrétariat
2	Discuter du document du Forum bleu au cours du groupe de réflexion horizontal conjoint PelAC/NWWAC prévu en mars à Dublin.	Membres du PelAC/NWWAC
3	Les coprésidents du groupe de travail WGOWDF du CIEM fourniront des mises à jour régulières de leurs travaux lors des prochaines réunions du groupe de travail sur la dimension spatiale.	Andrew Gill, Secrétariat.
4	Élaborer une recommandation des deux comités consultatifs à la Commission demandant une mise à jour des engagements des États membres en matière d'AMP dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin et de leur calendrier - et présenter cette recommandation au groupe de travail horizontal conjoint en mars.	Secrétariats du NWWAC et du PelAC, FG Président.
5	Les secrétariats des groupes de travail doivent suivre les processus des États membres en matière d'AMP et leurs progrès, en s'appuyant sur les contributions des membres.	Secrétariats du NWWAC et du PelAC, membres du gouvernement fédéral
6	Élaborer une recommandation des deux CC soulignant la nécessité de disposer d'une cartographie des activités dans chaque bassin maritime à l'intention de la Commission et des États membres - et la présenter en tant que recommandation au groupe de travail horizontal conjoint en mars.	Secrétariats du NWWAC et du PelAC, FG Président.
7	Présenter des recommandations sur les priorités du gouvernement fédéral au groupe de travail horizontal conjoint en mars, dans l'ordre d'importance suivant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Cartographie d'activités plus large sous l'angle du MSP</li> <li>2) Les processus de désignation des AMP et l'aspect des zones sensibles y sont liés.</li> <li>3) L'évolution de l'ORE doit être suivie en tant que priorité permanente</li> <li>4) L'exploitation minière des fonds marins est surveillée en arrière-plan dans l'attente de nouveaux développements.</li> </ol>	Secrétariats du NWWAC et du PelAC, FG Président.
8	Inviter des intervenants au prochain groupe de travail en mars afin d'examiner comment les différents processus d'AMP au niveau national s'intègrent dans l'agenda plus large de la PSM.	Secrétariats de la NWWAC et du PelAC
9	Présenter les recommandations du groupe de travail au groupe de travail horizontal en mars et affiner les termes de référence du groupe de travail à la suite de cette discussion.	Secrétariats du NWWAC et du PelAC, membres.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN  
WATERS**  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES



## 8. Participants à la réunion

Prénom	Nom de famille	L'organisation
Alexandra	Philippe	Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD)
Andrew	Gill	Cefas
Anne-Marie	Kats	Secrétariat du PelAC
Bettina	Käppeler	BSH
Céline	Frank	La Commission
Édouard	Farrell	Organisation des pêcheurs de Killybegs
Falke	de Sager	Rederscentrale
Gonçalo	Carvalho	Sciaena
Irène	Prieto	ANASOL
Isabelle	Perret	Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Jérôme	Chladek	Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture
Jonathan	Loubry	CNPMEM
Kenatea	Chavez	ANOP
Matilde	Vallerani	Secrétariat de l'AFAC
Mo	Mathies	Secrétariat de l'AFAC
Pauline	Caumont	La Commission
Quinten	Mensing	Ministère néerlandais des infrastructures et de la gestion de l'eau
Rigas	Giovas	La Commission
Sean	O'Donoghue	Organisation des pêcheurs de Killybegs
Tim	Heddema	Association des chalutiers congélateurs pélagiques
Torsten	Schulze	Institut Thuenen